



# Conseil de Surveillance

## Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En complément du rapport de la Gérance, qui vous a détaillé les activités et les résultats du Groupe, le présent rapport du Conseil de Surveillance a pour objet, notamment, de vous rendre compte de notre mission de contrôle permanent de la gestion du Groupe.

Nous vous exposons ainsi les travaux menés par le Conseil de Surveillance pendant l'année 2016, ainsi que l'avis du Conseil sur les comptes au 31 décembre 2016 et sur le projet de résolutions qui est soumis à vos votes.

Pendant l'année 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 2 reprises les 9 mars et 8 septembre 2016. Il s'est également réuni le 13 mars 2017 afin d'examiner l'activité du Groupe ainsi que les comptes annuels et semestriels de la Société et du Groupe au 31 décembre 2016 sur la base des documents qui lui ont été transmis par la Gérance.

À chacune de ces réunions, auxquelles ont participé les Commissaires aux comptes, le Conseil a été informé par la Gérance :

- de l'évolution de chaque branche d'activité et de ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance ;
- des acquisitions et/ou des cessions d'activités ou de filiales, des prises de participation et, plus généralement, de tout investissement majeur ;
- du marché du titre Rubis ;
- des procédures de contrôle interne définies et élaborées par les sociétés du Groupe sous l'autorité de la Gérance ainsi que de la politique de gestion des risques.

Chaque réunion du Conseil de Surveillance a été précédée par une réunion du Comité des Comptes et des Risques qui, après avoir :

- pris connaissance de l'évolution de l'endettement bancaire et de la structure financière dans le cadre de la politique financière définie par la Gérance ;
- procédé à un examen détaillé des états financiers et des procédures comptables et pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière ainsi que des procédures de gestion des risques ;

a rendu compte de sa mission au Conseil.

L'examen des risques et de leur suivi ainsi que des procédures mises en place par le Groupe pour y faire face a fait l'objet d'une réunion spécifique du Comité des Comptes et des Risques qui a précédé celle de l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés.

Pour les questions relatives tant à l'indépendance des membres du Conseil, à leur renouvellement, qu'à la rémunération fixe et variable de la Gérance et du Président du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a bénéficié des travaux préalables du Comité des Rémunérations et des Nominations qui s'est tenu le 10 mars 2017.

Les données financières de l'exercice clos le 31 décembre 2016, examinées lors de la séance du Conseil de Surveillance du 13 mars 2017, font apparaître :

- un chiffre d'affaires consolidé de 3 003 880 milliers euros ;
- un résultat opérationnel courant de 299 675 milliers d'euros ;
- un résultat net part du Groupe de 208 022 milliers d'euros.

L'ensemble des comptes et résultats dont l'analyse détaillée vous est présentée par la Gérance n'appelle aucune observation particulière de la part du Conseil.

Lors de cette même séance, le Conseil a examiné les conventions réglementées conclues ou modifiées au cours de l'exercice 2016, ainsi que celles conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice ainsi que l'évolution de la gestion des listes d'initiés.

Il a également présenté les conclusions de son autoévaluation trisannuelle ainsi que les améliorations souhaitées.

Il a enfin approuvé le projet de rapport qui lui a été présenté par le Président du Conseil de Surveillance sur la composition, l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le Conseil de Surveillance a également pris connaissance du projet des résolutions qui sont soumises à vos votes lors de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2017 :

## I. PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Au nombre des résolutions qui vous sont proposées par la Gérance, figurent celles relatives à l'approbation des comptes annuels et consolidés, à l'affectation du bénéfice de l'exercice clos (fixant le dividende à 2,68 euros par action), à l'option pour le paiement du dividende en actions, au renouvellement du programme de rachat d'actions par la Société dans la limite de 1 % du capital social ainsi qu'à l'approbation des conventions et engagements réglementés.

Il vous est également proposé de vous prononcer sur :

- les éléments de la rémunération due ou attribuée à la Gérance et à moi-même, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le renouvellement du mandat de 3 membres du Conseil de Surveillance venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 8 juin 2017 (Messieurs Christian Moretti et Alexandre Picciotto, ainsi que moi-même) pour une durée de 3 exercices.

## II. PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Les résolutions à caractère extraordinaire portent sur :

- la division par 2 de la valeur nominale des actions de la Société ;
- le renouvellement des délégations financières (augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, augmentation de capital par apports en nature, augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, augmentation de capital par émission de bons d'émission d'actions dans le cadre d'une nouvelle ligne de capital, augmentation de capital réservée aux salariés) ;
- l'attribution d'actions gratuites de préférence à certains hauts cadres du Groupe ;
- la modification d'articles des statuts afin de se conformer aux dispositions légales.

Aucune de ces résolutions n'a suscité de réserve de la part du Conseil de Surveillance.

Sa mission remplie, le Conseil de Surveillance vous informe qu'il n'a pas d'observation à formuler tant sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé que sur la gestion de la Société et du Groupe.

Fait à Paris, le 13 mars 2017

Par Olivier Heckenroth,  
Président du Conseil de Surveillance

